
Adresse de la société populaire de Verneuil, district de Montmarault, à la Convention nationale, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Verneuil, district de Montmarault, à la Convention nationale, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 372-373;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16372_t1_0372_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la Guerre (26).

Les jeunes citoyens de Clermont-la-Meuse, représentent à la Convention nationale qu'ils ont vu avec douleur partir leurs concitoyens destinés pour l'école de Mars, et qu'ils gémissent de ne pouvoir partager les instructions qu'ils reçoivent, et qui vont leur ouvrir les vastes champs de la gloire. Ils témoignent leur désir de s'instruire dans la manœuvre de l'instrument terrible qui fait pâlir tous les tyrans sur leurs trônes chancelans (27).

18

La société populaire d'Aubin, département de l'Aveyron, adresse à la Convention extrait de deux procès-verbaux de ses séances, qui constatent que les citoyens Valette et Segny, membres de cette société, ont fait offrande à la patrie du montant de la liquidation de leurs offices de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Liquidation (28).

19

Celle de Verneuil, département de l'Allier, la félicite sur l'énergie qu'elle a déployée dans la nuit du 9 au 10 thermidor, applaudit au supplice du moderne Cromwell et de ses complices, vote des remerciemens aux Parisiens pour la conduite qu'ils ont tenue dans ce moment de crise, remercie la Convention d'avoir lancé le décret de mort contre les Anglais, et annonce que, quoique peu fortunée, elle a donné pour les défenseurs de la patrie 144 chemises, 37 paires de bas, 12 paires de souliers, 320 L en argent, du vieux linge, de la charpie, du fil, de la toile, des couvertures, et 200 L à la société de Montmarault pour lui aider à équiper un cavalier jacobin. Elle annonce aussi que la fabrication du salpêtre est en pleine activité dans sa commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (29).

[*La société populaire de Verneuil, district de Montmarault, à la Convention nationale le 23 thermidor an II*] (30)

(26) P.-V., XLVI, 26-27.

(27) Bull., 2 vend. (suppl.).

(28) P.-V., XLVI, 27. Bull., 3 vend. (suppl.); Ann. Patr., n° 634; C. Eg., n° 769.

(29) P.-V., XLVI, 27.

(30) C 321, pl. 1339, p. 10. Bull., 6 vend. (suppl.).

Liberté, Egalité.

Pères de la Patrie

De tous les orages formés contre la liberté française et ses plus ardents défenseurs, le plus terrible et le plus prêt à éclater, c'est celui qui grondoit sur vos têtes la nuit du 9 au 10 thermidor, et qui menaçait dans vos augustes personnes la Nation entière; à cette nouvelle notre cœur a frémissé d'horreur, reculé d'épouvante.

Mais le ciel est juste et nous bénissons l'auteur de tout bien de vous avoir doués d'une fermeté imperturbable pour diriger la foudre sur les monstres dont les noms seront à jamais en exécution à la terre instruite de leurs forfaits.

Restez à votre poste, Pères de la Patrie, nous vous en conjurons, de votre courage constant dépend notre bonheur, comme celui des races futures. Les plus forts orages sont passés. Tenez seulement le glaive de la loi levé; après le coup que vous venez de frapper son étincellement fera trembler quiconque ose-roit en former de nouveaux.

Les conjurations passées ont même cela d'utile; elles apprennent à démasquer plus facilement le plus éloquent hypocrite en patriotisme.

D'ailleurs le ciel qui a veillé sur vos jours ainsi que sur ceux d'une Nation grande et généreuse, tiendra constamment sa main conservatrice sur vos têtes chéries. Et celui qui vous a donné d'entreprendre le grand et le pénible ouvrage du bonheur du genre humain ne vous refusera pas la force de le consommer.

Nous vous renouvelons le serment de vivre libre ou mourir, nous voulons la République une, indivisible, démocratique, nous ne reconnaitrons, quelle que soit la réputation des talents, que ce qui portera le caractère auguste de la Convention nationale.

Nous applaudissons au supplice trop mérité des tyrans avec d'autant plus de satisfaction que le plus pur patriotisme ou persécuté ou comprimé respire en liberté.

Nous votons des remerciemens à nos braves frères de Paris, du zèle qu'ils ont montrés pour le salut de la patrie et de nos représentans.

Nos cœurs brûlent de haine pour tous les tyrans et les oppresseurs de l'humanité, mais notre colère s'enflame et devient chaque jour plus ardente contre une nation férocement mercantile dont le principal trafic fut celui des crimes, qui l'ont toujours donné en spectacle d'horreur à l'univers qui attendoit une main propice pour la faire disparaître de dessus le globe sur lequel elle n'a que trop longtemps pesé, ce bienfait pour le genre humain étoit réservé à des Français républicains. Nous vous félicitons Pères de l'humanité, nous nous féliciteront un jour avec nos petits neveux du sage décret de mort porté contre ces insulaires assassins.

Tels les sentimens vifs sincères des frères composant la société populaire de Verneuil ainsi que de tous les habitans de nos campagnes, qui ne cessent de vous combler de bé-

nédiction et qui semblables aux matelots après la tempête se sont écriés avec nous dans le transport mille fois redoublés de joie et d'allégresse, vive la République, périsse tous les tyrans, vive la Convention nationale, périsse tous les traitres, vive vive à jamais la France ma patrie.

RENAUDET, *vice président*,
BLANC, *secrétaire*, GRELLAT.

P.s. Notre société dans la plus grande richesse ne consiste qu'en patriotisme si est formé d'elle même à ses frais et se soutient de même n'a pu offrir d'avantage aux braves défenseurs de la patrie que 144 chemises, 37 paires de bas, 12 paires de souliers, 320 livres d'argent, et elle a aussi donné vieux drapeaux, charpie, fils, toiles, couvertures qu'elle a transmis à son district et 200 L à la société populaire de Montmarault pour lui aider à monter et équiper un cavalier jacobin. Depuis quelques temps elle s'occupe à la fabrication du salpêtre et dans ce moment du fourneau qui est en pleine activité.

20

Les officiers municipaux de la commune de Valbenoite [actuellement intégrée à Saint-Etienne], **département de la Loire, félicitent la Convention d'avoir déjoué la dernière conspiration et puni les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les tyrans.**

Mention honorable et insertion au bulletin (31).

[*Extrait d'une lettre de félicitation des officiers municipaux de la commune de Valbenoite, district de Saint-Etienne, à la Convention nationale*] (32)

Liberté, égalité fraternité ou la mort

Citoyens Représentants,

Qui pourroit maintenant douter des heuruses destinées de la République française, lorsqu'un Robespierre, le conspirateur le plus astucieux possible, a été découvert, et plongé dans le tombeau qu'il creusoit aux amis sincères de la liberté.

Le génie tutélaire de la République a bien veillé sur notre sort, pour que vous ayés découvert les trames secrettes de ce perfide tyran qui savoit si bien couvrir ces vices du masque de la vertu.

Mais quel étoit son egarement? pouvoit-il douter que les républicains français ne seroient pas plutôt prêt à perdre la vie qu'à courber le front sous de nouveaux fers : ainsi que

lui périront tous ceux qui voudront attenter à notre liberté.

Vous avez bien mérité de tous les peuples et particulièrement de celui que vous représentés si dignement.

Vos vertus morales et politiques nous étoient bien connues; mais vos vertus civiques leur donnant un nouveau lustre vous rendent l'admiration d'un peuple qui sera toujours prêt à vous servir de bouclier, dans les plus grands dangers.

Continués braves représentants et ne quités vôtre poste qu'après que les ennemis de notre sainte révolution soient anéantis.

[*Les officiers municipaux de la commune de Valbenoite à la Convention nationale, s.d.*] (33)

Liberté, égalité ou la mort

Pouvoit-on douter des heuruses destinées qui sont présagés à la République lorsqu'autant de conspirateurs qui se manifestent autant de mortels qui creusent leurs tombeaux.

C'est sur les cendres des conspirateurs qu'il faut cimenter les fondements de la liberté. Sans votre énergie le peu des amis de la liberté qui subsiteroit, voués au silence et couvert de deuil, déploreroient leurs malheurs sous les cyprès où reposeroient les martyrs de l'humanité.

Encore de nouveau votre génie tutélaire nous a délivré des monstres qui étoient prêts à nous dévorer. La voix entrecoupée de sanglots, nous ne pouvons modérer... un Robespierre, ce patriote voilé tramait notre perte, lui qui ne parloit que de notre salut. Pouvoit-on à ce point pousser l'hypocrisie?

Va Robespierre, ces beaux discours n'étoit qu'une livrée heureuse qui couvroient le tronc infect d'un tyran. Quoi l'exemple récent des partisans du despotisme, bien loin d'éteindre dans ton ame impure le désir brulant de leur ressembler, n'étoit pour toi qu'un véhicule pour les surpasser en perfidie. Qu'elle étoit ton illusion lorsqu'en mettant en jeu les ressorts d'une politique plus astucieuse tu croyois nous engager dans le précipice de la tyrannie, ignorais-tu que tout républicain réservait la mort aux Pisistrates dont la main caressante vouloit l'enchaîner.

Si pour quelqu'instant tu pouvois faire entendre ta voix, tu t'ecrierois avec nous. Ainsi doivent être traités tous les ennemis du bien publique. La liberté est tellement la propriété des Français que c'est en vain qu'on voudrait la lui ravir et l'orage dont elle étoit menacée, retombe sur celui-même qui l'avoit formée.

Vous avez bien mérité de tout le peuple dont vous avez la confiance a si juste titre. S'il n'avoit fallu que des vertus morales pour la mériter vos droits étoient exclusifs, mais dans des jours révolutionnaires où l'activité et la surveillance sont à l'ordre du jour ces qualités particulièrement vous l'approprie. Le

(31) P.-V., XLVI, 27-28.

(32) C 321, pl. 1344, p. 2.

(33) C 321, pl. 1344, p. 3.